

## Vœu du Comité de bassin Rhône Méditerranée

### suite aux arbitrages de cadrage des 11èmes programmes des agences de l'eau

Les membres du comité de bassin Rhône Méditerranée réunis en séance plénière à Lyon le 29 septembre 2017,

Ayant pris connaissance des arbitrages ministériels annoncés par le Ministre d'Etat Nicolas HULOT, et inscrits dans le projet de loi de finances 2018 adopté mercredi 27 septembre en Conseil des ministres,

**Saluent** la volonté du Ministre d'Etat de fixer des priorités ambitieuses aux agences de l'eau sur les enjeux majeurs pour la gestion de l'eau que sont l'adaptation au changement climatique, la préservation des services rendus par les écosystèmes aquatiques, la lutte contre les pollutions par les substances chimiques dans une approche plus préventive que curative et la mise en œuvre d'une solidarité territoriale ;

**Constatent** avec satisfaction la suppression du prélèvement direct de l'Etat sur la trésorerie des agences de l'eau mais **déplorent** l'augmentation très importante des contributions à verser aux opérateurs nationaux de la biodiversité ;

**Regrettent vivement** la mise en place d'un plafond des redevances qui bride la capacité financière des agences de l'eau à faire face aux enjeux et aux objectifs qui leur sont fixés et permet un détournement financier en faveur du budget de l'Etat, en contradiction avec le principe « l'eau paie l'eau » ;

**Alertent** sur la situation particulière de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse que ces arbitrages placent dans une situation financière extrêmement difficile qui va conduire le Conseil d'administration à réduire les aides de l'agence dès l'année 2018, au détriment du financement des projets portés par les maîtres d'ouvrage ;

**Demandent** que les moyens humains des agences de l'eau soient préservés pour accompagner les politiques nécessaires sur le terrain et donc qu'il soit mis un terme à une réduction des effectifs disproportionnée au regard des efforts demandés par ailleurs à l'ensemble de la sphère publique.